



## Garde à vue - observations

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Lieu \_\_\_\_\_

Nom du gardé à vue \_\_\_\_\_

Nom de l'avocat \_\_\_\_\_ Toque \_\_\_\_\_

Par la présente, je vous mentionne que je n'ai pas eu communication de la procédure concernant M. ou Mme ..... actuellement en garde à vue dans vos locaux et qu'ainsi je ne suis pas en possession des informations nécessaires à sa défense.

En effet, s'il m'a été permis de m'entretenir avec M. ou Mme ....., et d'assister à ses auditions, je ne peux assurer une « défense effective » au sens de la CESDH puisque je n'ai eu connaissance que du chef de prévention reproché et non des charges qui pèsent contre lui, étant ainsi tenu dans une totale ignorance des éléments de l'enquête le concernant.

Ceci est contraire aux exigences de l'article 6 de la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'homme qui rappelle le droit de tout accusé à être effectivement défendu par un avocat, élément fondamental du procès équitable.

Ce faisant, je ne peux assurer de défense effective auprès de :

M. ou Mme ..... gardé à vue depuis le ..... dans vos locaux, sachant que vos services ont eux connaissance de toute la procédure le concernant, en l'absence de tout respect du contradictoire et du caractère équitable de la procédure.

Les données collectées sont destinées à l'Ordre des avocats de Paris. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique ayant pour finalité l'enregistrement de votre demande visant à bénéficier d'un avocat commis d'office conformément à la loi du 10 juillet 1991 sur l'aide juridictionnelle et à son décret d'application modifié du 19 décembre 1991.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Ordre des avocats de Paris, Bureau Pénal, 11 Place Dauphine 75053 Paris Cedex 01.